

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 24 juin 2025

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 038-213803570-20250624-DEL202543AVAN-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit juin deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Christiane GAUTHIER MEYER, Marie-Pierre MANGE.

ABSENTS : Arnaud MARTINEZ, Corinne GALLIEN

POUVOIRS : Christophe MASAT donne pouvoir à Isabelle FAYOLLE, Alexandre MOUGIN donne pouvoir à Magali GUILLOT, Bertho MAYETTE donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL, Sylviane TURCHETTI donne pouvoir à Geneviève FOUGERONT, Michaël BUISSON SIMON donne pouvoir à Pascal CROIBIER

Secrétaire de séance : Christiane GAUTHIER- MEYER

Nombre de conseillers En exercice : 20 Présents : 13 Votants : 18
--

DEL 2025 43 Avancement de grade : création de deux postes d'agent de maitrise principal (Votée à l'unanimité)

Concernant l'avancement de grade, deux agents sont proposés au grade d'agent de maitrise principal.

Madame le Maire propose la création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet et un poste d'agent de maitrise principal à temps non complet (27.50 heures) à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025
- La création d'un poste d'agent de maitrise principal à temps non complet (27.50 heures) à compter du 1^{er} septembre 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la modification au tableau des effectifs.
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 25 juin 2025 ;

Le Secrétaire,

Christiane GAUTHIER-MEYER

Le Maire,

Magali GUILLOT

